

Règlement & bulletin d'inscription

CONCOURS

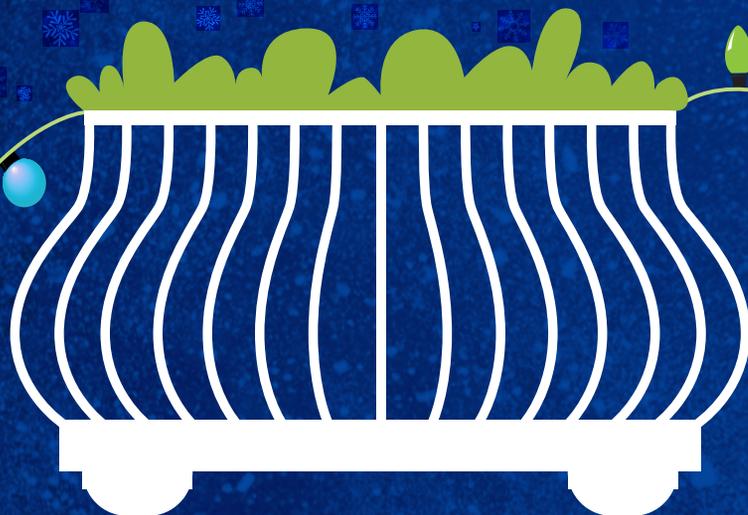
Vitry
en fête

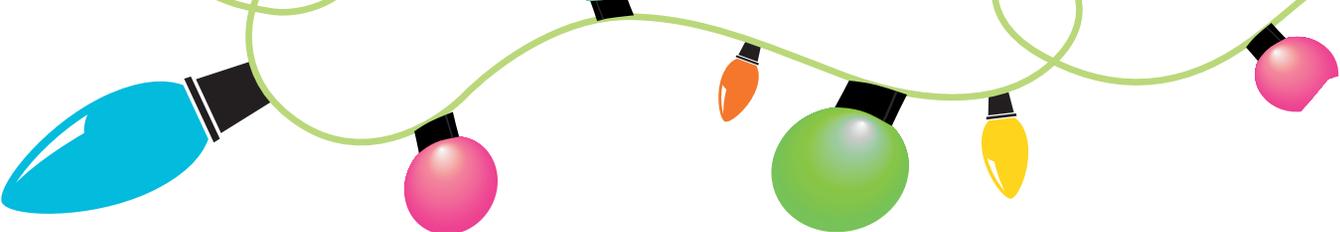
illu

BALCONS & JARDINS

mi-
-nes

du 1^{er} au 24 déc.





- 3^{ème} catégorie :

Illumination et décoration des parties collectives d'immeubles ou de jardin partagé visibles de la rue.

Pour une répartition équitable, le jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'inscription d'un-e candidat-e.

.....

• **Article 5**

La service Logistique de l'évènementiel de la mairie de Vitry-sur-Seine effectuera des visites de présélection des meilleures réalisations entre le 26 décembre 2023 et le 2 janvier 2024.

Le jury final se réunira en janvier 2024.

Il est composé :

- 2 élu-e-s du Conseil municipal désignés par Monsieur le Maire,
- 1 représentant-e de l'administration
- 1 représentant-e du service de la vie locale, festive et associative.

• **Article 6**

Il y a cinq critères de notation pour le jury :

1. La prise en compte de l'utilisation d'ampoules de basse consommation
2. L'harmonie de l'ensemble de la décoration et des illuminations
3. L'originalité du décor
4. Les décorations artisanales confectionnées par les habitants et/ou les enfants.

Une moyenne se fera sur la base de 15 points en raison de 5 points par critère, attribués par les membres du jury.

.....

• **Article 7**

Il est à noter que les façades, jardins, balcons et fenêtres (ou vitrines) devront être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit jusqu'à 23h au moins (et en journée pour le prix spécial « développement durable » en cas de décorations non électriques).

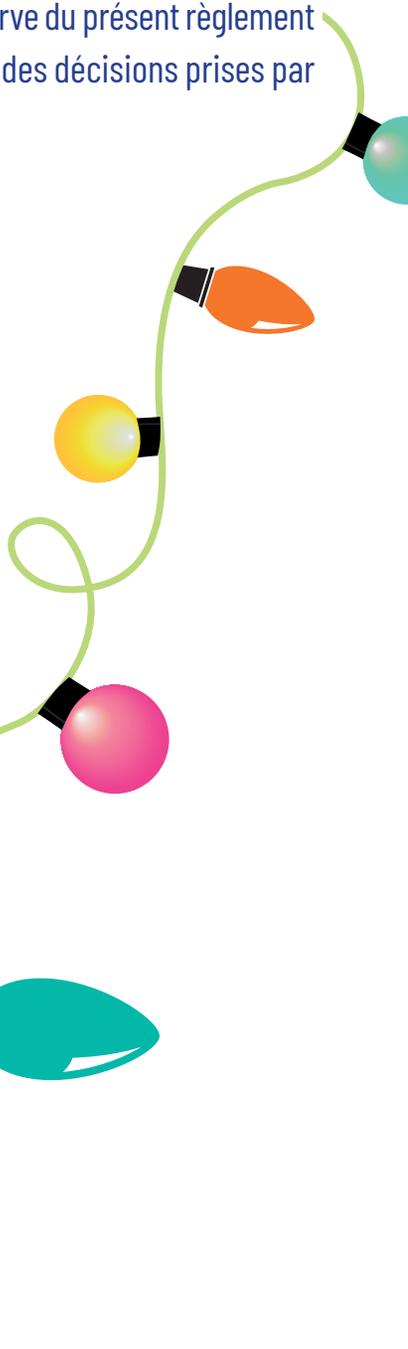
• **Article 8**

Les prix (bons d'achat) seront remis aux deux lauréat-e-s de chaque catégorie par courrier ou remis en main propre.

.....

• **Article 9**

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

ADRESSE

Rue, impasse, avenue :

N° voie : N° bâtiment : N° étage :

Téléphone :

mail : @.....

Adresse de l'emplacement du balcon ou de la fenêtre (si différent de l'adresse postale) :

.....

.....

CATÉGORIES

Je souhaite participer au concours dans la catégorie suivante : (Cochez la case de la catégorie appropriée) :

1^{ère} catégorie : particuliers – maisons et jardins

2^e catégorie : particuliers – fenêtres et balcons

3^e catégorie : Illumination et décoration des parties collectives d'immeubles ou de.....
jardin partagé visibles de la rue

ENVOI DES CANDIDATURES

*Renvoyez votre bulletin entre le 1^{er} et le 24 décembre 2023 à l'adresse suivante :

**Mairie de Vitry-sur-Seine,
Service Logistique de l'Évènementiel
2, av. Youri-Gagarine
94 407 Vitry-sur-Seine cedex**

**Ou déposez-le dans l'urne prévue à cet effet dans le hall de l'hôtel de ville.*

**Vous pouvez aussi compléter le formulaire en ligne sur www.vitry94.fr*

RÈGLEMENT DU CONCOURS

• Article 1

La ville de Vitry-sur-Seine organise le concours des illuminations des jardins, des maisons et balcons des festivités de la fin d'année.

• Article 2

Ce concours est **ouvert à partir du 1^{er} décembre 2023 à 12h** à tou-te-s les Vitriot-e-s. Il est organisé pour remercier l'effort d'illuminations et d'embellissement de la ville initié par les particuliers, qu'il s'agisse d'une initiative individuelle ou collective (riverains, associations...).

• Article 3

INSCRIPTIONS

Les habitants, commerces et services de proximité désirant participer au concours s'inscrivent obligatoirement par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription sont disponibles :

- au format papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux relais Mairie
- en version informatique sur le site internet de la Ville.

Les bulletins complétés sont à déposer dans l'urne située dans le hall de la mairie ou à renvoyer au **plus tard le 24 décembre 2023**.

Adresse courrier pour l'envoi
des bulletins :

Mairie de Vitry-sur-Seine
Service Logistique
de l'Évènementiel
2, avenue Youri Gagarine
94 407 Vitry-sur-Seine cedex

• Article 4

Ce concours comporte 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie :
particuliers - maisons et jardins
- 2^{ème} catégorie :
particuliers - fenêtres et balcons